



CCM

Caius Cilnius Maescenas

Secrétariat
11, rue de Liège
75009 Paris

Téléphone
01 48 74 11 01
Email adresse
maescenas@wanadoo.fr
ccmcult@wanadoo.fr

Association loi de 1901

le mécénat culturel et l'art contemporain

conférence / table ronde

Palais du Luxembourg / Salle Clemenceau

Lundi 22 mai 2006 / 17h – 21h

Places limitées / Inscription indispensable



serge malik i.d.

conseil en communication par l'art et le mécénat

Préambule

Longtemps considéré comme le Fait du Prince, le mécénat est aujourd'hui devenu une activité économique à part entière, prise très au sérieux par les autorités étatiques et territoriales, les acteurs culturels et les entreprises.

Le vote de la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat, la professionnalisation des acteurs de ce secteur, la multiplication des agences de conseil en mécénat, et l'investissement croissant des entreprises dans le secteur culturel, en sont quelques exemples.

En transférant l'initiative culturelle du public au privé, le mécénat constitue une révolution dans la façon dont la culture en général, et l'art contemporain en particulier, vont pouvoir bénéficier d'autres regards, de nouvelles mentalités et d'énergies encore inemployées pour se développer, s'épanouir et se diffuser au cœur même de notre société.

Conférence table-ronde du 22 mai 2006

Cette rencontre autour du mécénat culturel et de la création la plus actuelle, première du genre dressera un état des lieux de ce nouveau secteur culturel et de ses métiers à travers l'intervention de professionnels et le témoignage d'acteurs phares de la scène culturelle. La table ronde interrogera les mécanismes de financement privé de l'art, l'ambition de cette rencontre étant également de présenter la grande variété des modes d'intervention dans l'entreprise et la société civile par le mécénat.

Outils de formation

Les tables rondes du 22 mai seront entièrement filmées par une équipe professionnelle en vue de la réalisation d'un documentaire télévisuel sur le mécénat culturel et l'édition d'un DVD.

Par ailleurs, la conférence étant intégralement enregistrée par les moyens de captation audio du Palais du Luxembourg, des cd-rom seront disponibles dès le 27 mai 2006, sur demande auprès des organisateurs. Le compte-rendu complet de la rencontre et des fiches pratiques sur le mécénat seront envoyées à chaque participant afin de compléter cette séance de formation par des outils pratiques.

CCM

Caius Cilnius Mæcenas, dont le nom francisé est Mécène, fit ses études en Grèce et vécut à Rome dans la deuxième moitié du I^{er} siècle avant l'ère chrétienne (de 69 av. J.-C. à 8 av. J.-C.). Proche de l'empereur Auguste, il consacra sa fortune et son influence à promouvoir les arts et les lettres. Virgile, Properce et Horace lui rendirent en hommages ce qu'ils avaient reçu en bienfaits.

Le mécénat culturel c'est d'abord un engagement, une initiative personnelle et/ou collective et un projet en faveur de la culture, « s'engager aujourd'hui pour la culture de demain ».

La création de CCM, le 03 mars 2006, répond à l'objectif d'offrir une formation aux particuliers, aux entreprises et aux élus locaux et d'apporter expertise, expérience et savoir-faire dans les domaines de la commande, de la production et de l'exposition. Professionnaliser les actions de mécénat à tous les niveaux d'intervention et qu'elle que soit l'importance des fonds investis et du statut de l'investisseur.

Formation et promotion du mécénat culturel sont les deux axes de l'action de l'association que nous avons dénommée Caius Cilnius Mæcenas (CCM) du nom de celui qui en inspira le concept et permit à Octave de devenir Auguste par l'influence qu'eurent ses actions de soutien et d'encouragement à la création culturelle de son temps. La cause de Mæcenas et d'Auguste ne furent ni la religion, ni la politique, mais bien la culture.

A leur image, nous faisons de la culture et notamment de l'art contemporain une cause.

Nous proposons aux entreprises, aux particuliers et aux élus de s'engager dans :

- La création de clubs de mécènes, encouragement aux initiatives culturelles locales.
- Le soutien aux arts vivants – théâtre, danse, musique, par l'abonnement, la participation financière à l'exploitation des troupes d'acteurs de danseurs et de musiciens.
- La contribution active à la mise en valeur du patrimoine – préservation et rénovation de bâti ancien.
- Le soutien aux arts plastiques : peinture, sculpture, architecture, financement de commande aux artistes locaux.

La création de clubs de mécènes, l'adhésion aux clubs existants et aux associations culturelles locales, sont des moyens simples de s'investir en faveur de la culture contemporaine. CCM s'est fixé l'objectif de rencontrer à l'occasion de rendez-vous fréquents, chefs d'entreprises élus et particuliers pour aider à mettre en œuvre des actions de mécénat qu'elle qu'en soit l'envergure.

Nous sommes convaincus que le mécénat doit sortir du fantasme populaire qui veut que cette activité soit réservée aux milliardaires et grandes entreprises. La culture est riche des citoyens qui veulent la soutenir, la faire évoluer, la faire prospérer.

CCM souhaite donner à ceux qui le désirent, les moyens d'entreprendre des actions de mécénat en maîtrisant tous les aspects : commande, production, exposition, en bénéficiant des règles fiscales de la Loi Mécénat de 2003.



Déroulé de la séance

La séance du 22 mai 2006 se divisera en trois temps. Elle sera ponctuée par des témoignages minute d'acteurs clefs du mécénat culturel (Artistes, Directeurs d'Institutions, Grands Mécènes, Ministères...), et sera suivie d'un débat avec le public.

Programme

> 16h15

Accueil du public

> 17h – 18h

1. Le mécénat culturel, les mécènes, l'entreprise et l'économie

- Introduction par Serge Malik
- 3 ans après la Loi: le mécénat est-il réservé aux grands projets des grandes entreprises?
- Essor du mécénat en France: faut-il être optimiste sur l'engagement privé dans la culture?
- Economie: les entreprises (salariés et patronat) et le marché ont-ils besoin de culture?

> 18h – 19h

2. La parole aux mécènes

- La constitution d'une collection d'entreprise
- La commande aux artistes vivants
- L'ouverture d'un espace dédié à la création contemporaine
- La mise en œuvre de projets pour l'espace public

> 19h – 20h

3. La place de la culture dans le mécénat

- Grandes lignes et enjeux du mécénat culturel
- Le rôle actif des galeristes
- Les pionniers en France
- L'implication des institutions culturelles

> 20h30 – 21h30

Cocktail salle René Coty

Axes de discussion

Présentation générale

Conjoncture française de l'Etat Mécène: transfert d'initiative aux mécènes privés et complémentarité privé-public.

La notion de mécénat: un terme à questionner en regard des nouvelles pratiques des entreprises et des particuliers.

Les différents profils de mécènes: particuliers, collectionneurs, clubs, PME, grandes entreprises, associations...

Enjeux du mécénat

Citoyenneté et mécénat: la culture comme une cause citoyenne dans laquelle l'individu peut s'engager et devenir un acteur culturel.

Le mécénat culturel: un outil de cohésion sociale pour l'entreprise, un moyen d'intervention et d'implication des salariés.

Impact du mécénat sur le paysage culturel (local, régional et national.)

Loi mécénat

La loi mécénat: enjeux, apports réels et chiffres.

Formation des particuliers et des entreprises (PME-PMI): enjeux, modalités d'application de la loi, montage de projets, production.

Formation des élus locaux: soutien aux artistes locaux (résidences, commande, diffusion), création d'un réseau d'acteurs (Frac, entreprises, clubs de mécènes...)

Modalités d'action

S'investir dans l'art: une démarche à la portée de tous à travers différents modes d'intervention et de projets à soutenir.

L'expertise et le conseil en mécénat: un atout pour la réussite d'un partenariat de qualité, en cohérence avec les identités et besoins de chaque partie.

Les démarches des institutions culturelles et associations à la recherche de mécènes: les difficultés rencontrées et les réalisations menées.

Art contemporain et mécénat

Mécénat culturel: pourquoi plutôt soutenir la création et les artistes de son temps?

Art contemporain et mécénat: la question de la commande (modalités, processus, finalité.)

La place et le rôle des artistes dans la mise en œuvre d'actions de mécénat, la place du mécénat dans la production des artistes.





serge malik i.d.
conseil en communication par l'art et mécénat

bulletin d'inscription

Longtemps considéré comme le Fait du Prince, le mécénat est aujourd'hui devenu une activité économique à part entière, prise très au sérieux par les autorités étatiques et territoriales, les acteurs culturels et les entreprises.

Le vote de la loi du 1er août 2003 en faveur du mécénat, la professionnalisation des acteurs de ce secteur, la multiplication des agences de conseil en mécénat, et l'investissement croissant des entreprises dans le secteur culturel, en sont quelques exemples.

En transférant l'initiative culturelle du public au privé, le mécénat constitue une révolution dans la façon dont la culture en général, et l'art contemporain en particulier, vont pouvoir bénéficier d'autres regards, de nouvelles mentalités et d'énergies encore inemployées pour se développer, s'épanouir et se diffuser au cœur même de notre société.

Cette rencontre autour du mécénat culturel et de la création la plus actuelle, première du genre et amenée à se pérenniser, dressera un panorama de ce nouveau secteur culturel à travers l'intervention de professionnels du mécénat et le témoignage d'acteurs phares de la scène culturelle. Interrogeant les mécanismes de financement privé de l'art, l'ambition de cette rencontre est également de présenter la pluralité des modalités de s'engager dans la voie du mécénat.

Je soussigné(e) M/MME

- Entreprise :

Adresse postale

Adresse mail

- Tél.

souhaite s'inscrire à la table-ronde « Le Mécénat Culturel et l'Art Contemporain » du lundi 22 mai 2006.

Veuillez trouver ci-joint le règlement de l'inscription par chèque bancaire à l'ordre de serge malik i.d.

PACK ENTRÉE ENTREPRISE

120,00 euros x

nombre de places = TOTAL HT*

**TVA 19.6% non incluse*

PACK ENTRÉE PARTICULIER

30,00 euros x

nombre de places = TOTAL HT*

Une facture vous sera envoyée à réception de votre règlement.

Le pack entrée comprend l'accès à la conférence et au cocktail ainsi que la mise à disposition du compte-rendu et du DVD.

Veuillez retourner la partie détachable du bulletin d'inscription accompagnée de votre règlement.

Votre carte d'accès à la table ronde vous sera adressée au plus tard 2 semaines à compter de la réception de votre inscription.

Inscription à retourner par courrier au plus tard le 10 mai 2006. Votre place sera réservée dès réception du règlement.

bulletin d'adhésion

Caius Cilnius Mæscenas, dont le nom francisé est Mécène, fit ses études en Grèce et vécut à Rome dans la deuxième moitié du I^{er} siècle avant l'ère chrétienne (de 69 av. J.-C. à 8 av. J.-C.). Proche de l'empereur Auguste, il consacra sa fortune et son influence à promouvoir les arts et les lettres. Virgile, Properce et Horace lui rendirent en hommages ce qu'ils avaient reçu en bienfaits.

La création de CCM, le 03 mars 2006, répond à l'objectif d'offrir une formation aux particuliers, aux entreprises et aux élus locaux et d'apporter expertise, expérience et savoir-faire dans les domaines de la commande, de la production et de l'exposition d'art contemporain et le soutien à toutes autres formes d'expressions culturelles contemporaines.

En adhérant à l'association, vous contribuerez à soutenir la création de clubs de mécènes, l'encouragement à l'adhésion aux clubs existants et aux associations culturelles locales tous moyens pertinents pour influencer sur la culture contemporaine.

Aidez-nous à atteindre l'objectif de rencontrer à l'occasion de rendez-vous fréquents, chefs d'entreprises élus et particuliers pour aider à mettre en œuvre des actions de mécénat qu'elle qu'en soit l'envergure.

Nous sommes convaincus que le mécénat doit sortir du fantasme populaire qui veut que cette activité est réservée aux milliardaires et autres fondations bien nanties. La culture est riche des citoyens qui veulent la soutenir, la faire évoluer, la faire prospérer.

Si comme nous vous souhaitez donner à ceux qui le désirent, les moyens d'entreprendre des actions de mécénat en maîtrisant tous les aspects : commande, production, exposition, en bénéficiant des règles fiscales de la Loi Mécénat de 2003 etc..., renvoyez le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné du règlement de votre cotisation pour l'année 2006.

Le président
Serge Malik

Je soussigné(e) M/MME

- Entreprise :

Adresse postale

demande à adhérer à l'association CCM dont le siège social se trouve à Paris 75009 – 11 rue de Liège.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur (disponible en PDF).

Veuillez trouver ci-joint le règlement de la cotisation annuelle par chèque bancaire.

MEMBRE ADHÉRENT ENTREPRISE 100,00* euros

MEMBRE ADHÉRENT PARTICULIER 30,00* euros

MEMBRE BIENFAITEUR (à partir de 500,00) _____* euros

*non assujettis à la TVA

Veuillez retourner la partie détachable du bulletin d'adhésion accompagnée du montant de votre cotisation et d'une photographie d'identité (facultatif).
Votre carte de membre vous sera adressée au plus tard 2 semaines à compter de la réception de votre adhésion.



Informations pratiques

Lundi 22 mai 2006

17h - 20h, cocktail à partir de 20h30

Palais du Luxembourg, salle Clemenceau

15 rue de Vaugirard, Paris 6^e

Pack entrée

accès conférence et cocktail (salle René Coty)

mise à disposition du compte-rendu et du DVD

- entreprises: 120 euros HT
- particuliers: 30 euros HT
- étudiants: gratuit

Contact

Serge Malik, Président

ccmcult@wanadoo.fr

Vanessa Clairet, Secrétaire

maescenas@wanadoo.fr

Véronique Barreau, Relation Entreprises

vb.artcom@wanadoo.fr - 06 17 95 46 80

ef&ng communication

efng@noos.fr

CCM

Caius Cilnius Mæscenas

Association loi 1901 pour le mécénat culturel

11 rue de Liège

75009 Paris

+ 33 (1) 48 74 11 01



serge malik i.d.

conseil en communication par l'art et mécénat